



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général
Direction des Ressources humaines

PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Election des représentants du personnel au Comité Spécial d'Administration (CSA) de
proximité de l'académie de Rennes

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote électronique pour l'élection du CSA réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 17 heures, au Rectorat de Rennes 92 rue d'Antrain, proclame les résultats électoraux suivants :

A – Composition du bureau de vote

Présidente: Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire: Madame Stéphanie Rayon-Desmares, cheffe de la Division des Personnels Enseignants

Secrétaire suppléant : Monsieur Joseph Buan, chef de la Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement

Délégués des listes :

1. Monsieur Matthieu Mahéo, FSU
2. Monsieur Philippe Le Roy, UNSA Education
3. Monsieur Luc Grimonprez, Sgen-CFDT
4. Madame Fabienne Portanguen, Sud Education
5. Monsieur Matthieu Verdier, SNE-CSEN
6. Monsieur Stéphane Goutiers, SNALC
7. Monsieur Mostafa Boulil, FNEC FP FO
8. Monsieur Jacques Vaesken, CGT Educ'action
9. Madame Servane Talbot, Action et Démocratie CFE CGC

B – Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	33 157
Nombre des votants :	14 313
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	439
Nombre de suffrages valablement exprimés :	14 474

Listes en présence

Listes en présence	FSU	UNSA Education	Sgen-CFDT	Sud Education	SNE-CSEN	SNALC	FNEC FP FO	CGT Educ'ac tion	Action et Démoc ratie CFE CGC
Nombre de voix	5670	1785	1643	1337	342	458	1781	1263	190
Nombre de sièges	5	1	1	1	0	0	1	1	0

C – Calcul du nombre de sièges attribus à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

1447,40

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
FSU	3
UNSA Education	1
Sgen-CFDT	1
SUD éducation	0
SNE-CSEN	0
SNALC	0
FNEC FP FO	1
La CGT EDUC'ACTION	0
Action & Démocratie CFE-CGC	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

6

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) - (A) =

4

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyennes (PFM) si nécessaire

Attribution du siège n° 1

Listes en présence	Plus forte moyenne
FSU	1417,50
UNSA Education	
Sgen-CFDT	
SUD éducation	
SNE-CSEN	
SNALC	
FNEC FP FO	
La CGT EDUC'ACTION	
Action & Démocratie CFE-CGC	

La liste FSU a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 1.

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
FSU	
UNSA Education	
Sgen-CFDT	
SUD éducation	1337,00
SNE-CSEN	
SNALC	
FNEC FP FO	
La CGT EDUC'ACTION	
Action & Démocratie CFE-CGC	

La liste SUD éducation a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

Attribution du siège n° 3

Listes en présence	Plus forte moyenne
FSU	
UNSA Education	
Sgen-CFDT	
SUD éducation	
SNE-CSEN	
SNALC	
FNEC FP FO	
La CGT EDUC'ACTION	1263,00
Action & Démocratie CFE-CGC	

La liste CGT EDUC'ACTION a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 3.

Attribution du siège n° 4

Listes en présence	Plus forte moyenne
FSU	1134,00
UNSA Education	
Sgen-CFDT	
SUD éducation	
SNE-CSEN	
SNALC	
FNEC FP FO	
La CGT EDUC'ACTION	
Action & Démocratie CFE-CGC	

La liste FSU a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 4.

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
FSU	
UNSA Education	
Sgen-CFDT	
SUD éducation	
SNE-CSEN	
SNALC	
FNEC FP FO	
La CGT EDUC'ACTION	
Action & Démocratie CFE-CGC	

La liste _____ a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° _____.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
FSU	
UNSA Education	
Sgen-CFDT	
SUD éducation	
SNE-CSEN	
SNALC	
FNEC FP FO	
La CGT EDUC'ACTION	
Action & Démocratie CFE-CGC	


D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus


Titulaires	M. MATTHIEU TAIED
	Mme. SABRINA MANUEL
	Mme - ANGELOUE CHEVALIER
	M. ROMAN-GRIVAN OILIC
	M. SADI HATTROUNI
	M. ROBIN MAILLOT
	M. LUC GRIMONPREZ
	Mme FABIENNE PORTANGUEN
	M. STEPHANE POTTIER
	Mme MARIE DAGNAUD
Suppléants	Mme FRÉDÉRIQUE LAMY
	Mme EMMANUELLE PARAY
	Mme SOLENNE OGIER
	M. EWEN SALIOU
	Mme CÉCILE GVENNEC
	Mme MARIE-HELENE SAUSSARD
	Mme VÉRONIQUE BASLE
	M. JEAN-CHARLES HELLEQUIN
	Mme VALÉRIE PLOUHARD
	M. JACQUES VAESKEN


E. Observations

cf. à la déclaration de la FNEC-FP-FO. M. Baril

F. Emargements

Présidente: Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines 

Secrétaire: Madame Stéphanie Rayon-Desmares, cheffe de la Division des Personnels Enseignants 

Secrétaire suppléant: Monsieur Joseph Buan, chef de la Division des Personnels Administratifs Techniques et d'Encadrement 

Délégués des listes :

1. Monsieur Matthieu Mahéo, FSU 

2. Monsieur Philippe Le Roy, UNSA Education

3. Monsieur Luc Grimonprez, Sgen-CFDT 

4. Madame Fabienne Portanguen, Sud Education 

5. Monsieur Matthieu Verdier, SNE-CSEN

6. Monsieur Stéphane Goutiers, SNALC 

7. Monsieur Mostafa Boulil, FNEC FP FO 

8. Monsieur Jacques Vaesken, CGT Educ'action 

9. Madame Servane Talbot, Action et Démocratie CFE CGC 



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CSA de proximité de Rennes

CSA-Prox

577

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 39 157	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 9		
B. Nombre de votants	B = 14 913		Nombre de sièges à pourvoir P = 10		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 439		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 14 474		$G = \frac{D}{P} = \frac{14\,474}{10} = 1\,447,40$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
FSU - Engagé.es pour les personnels et les élèves	FSU	5 670	3	1° - 1417,50		4° - 1134,00	5
Liste UNSA Education	UNSA Education	1 785	1				1
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Education	Sgen-CFDT	1 643	1				1
SUD éducation Bretagne	SUD	1 337	0		2° - 1337,00		1
SNE-CSEN Syn Nat des Ecoles Le syndicat du 1er degré	SNE	347	0				0
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	458	0				0
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	1 781	1				1
La CGT EDUC'ACTION Un autre choix de société	CGT Educ'action	1 263	0			3° - 1263,00	1
Action & Démocratie CFE-CGC	Action et Démocratie CFE-CGC	190	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	39 157	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	9
B. Nombre de votants	B =	14 913		Nombre de sièges à pourvoir	P = 10
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	439		Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	14 474		$G = \frac{D}{P} = \frac{14\,474}{10} = 1\,447,40$	

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MAKED Mathieu	Délégué de liste FSU	
RUAN Joseph	chef D.P.A.S.E	
BouLIL Mostafa	Délégué FNEC-FP-FO	
LE ROY Philippe	UNSA Education	
RAYON DESTANES Stéphanie	chiffre de la DPE - Secrétaire BVE	
GRIMONPREZ Luc	SGEN CFDT	
BORTANGUEN Fabienne	SUD Education	
Seranne TALBOT	A&D CFE-CGC	
GOUTIERS Stéphane	Délégué liste Inalc	
VAESKEN Jacques	Délégué Cg6 Educ'act	
RAULT Anne Sophie	Présidente BVE	

